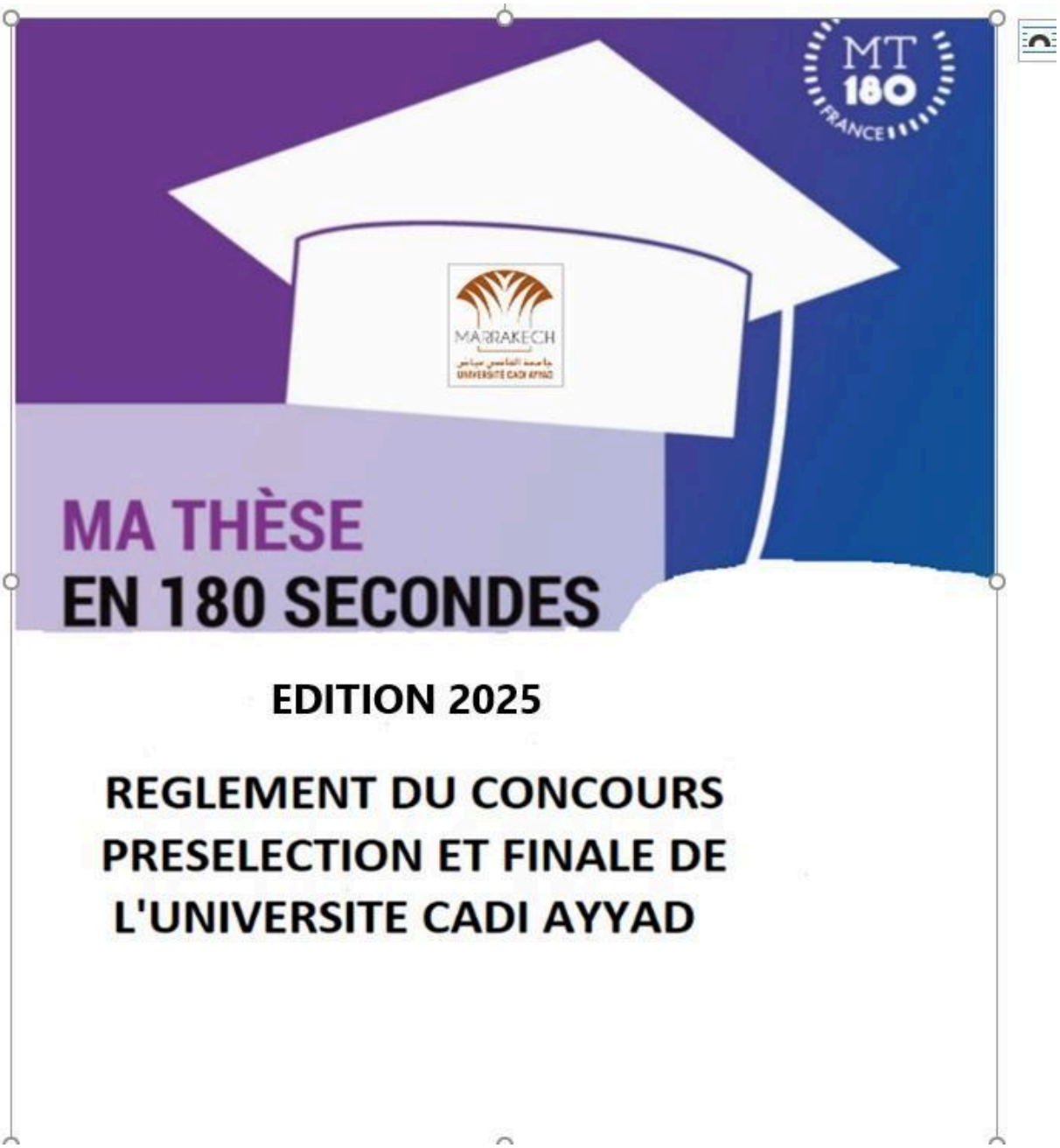

MT 180 FRANCE
MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD
MA THÈSE
EN 180 SECONDES
EDITION 2025
REGLEMENT DU CONCOURS
PRESELECTION ET FINALE DE
L'UNIVERSITE CADI AYYAD

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Université Mohammed V de Rabat (UM5R) annoncent le lancement des inscriptions au concours francophone international Ma Thèse en 180 secondes (MT180) - Edition 2025, et ce, du 27 mars 2025 au 24 avril 2025. Les objectifs de l'organisation de ce concours au Maroc sont : la mise en valeur de la relève scientifique marocaine, la formation des jeunes chercheurs à la communication et à la médiation des sciences, la facilitation de l'insertion professionnelle des doctorants et le développement de leurs échanges avec des chercheurs d'autres disciplines et d'autres pays.

Rappelons que Ma thèse en 180 secondes est un concours, destiné aux doctorants de toutes disciplines confondues (sciences fondamentales, sciences de l'ingénieur, sciences de la santé, sciences humaines et sociales), où chaque doctorant-candidat présente l'avancement de son travail de thèse en 3 minutes devant un auditoire de non spécialistes en respectant des règles strictes. Il exige des candidats de « bien communiquer » à travers un exposé structuré, concis, clair et accessible.

Ce concours offre ainsi une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leur recherche dans l'espace public. D'envergure internationale, il comprend 3 étapes : une finale locale, une finale nationale et une finale internationale. Les deux premiers lauréats de chaque finale universitaire à l'échelle du Maroc.

A l'instar des neuf éditions précédentes, chaque université participante organisera son propre concours en mettant en compétition ses doctorants présélectionnés parmi la liste des inscrits. Les deux premiers lauréats de chaque université participeront à la finale nationale du concours qui aura lieu en juin 2025.

De même, le lauréat de cette finale nationale sera qualifié pour participer à la finale internationale du concours qui aura lieu le 30 septembre 2025 en Roumanie. Les inscriptions au concours des candidats doctorants sont déclarées ouvertes et le resteront jusqu'au 24 avril 2025 à minuit. Elles se font via le site web de l'université d'appartenance du candidat en renseignant un formulaire téléchargeable et en le retournant à l'adresse électronique indiquée.

Pour tout renseignement, contacter : mt180s@um5.ac.ma ou mt180s@cnrst.ma

* : *inspiré du concours Three minute thesis (3MTMC)*

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour prendre part à la finale locale « Université Cadi Ayyad (UCA) », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit dans un programme de doctorat de l'UCA de l'année universitaire en cours ;
- présenter un état d'avancement suffisant de leur projet de recherche doctoral ;
- avoir fait signer l'attestation de participation au concours par son directeur de thèse;
- s'exprimer en français ;
- s'engager à représenter l'Université Cadi Ayyad et Le Maroc lors des finales nationale et internationale ;

Un jury de sélection respectera les critères d'évaluation de la finale locale « UCA » et de la finale nationale.
Les lauréats sont, par la suite, contactés par mail ou par téléphone pour les avertir de leur participation à la finale locale « UCA ». Les suppléants seront également contactés.

3. SÉANCE DE FORMATION de l'Édition 2021 du concours francophone « Ma thèse en 180 s » :

L'UCA met en place une séance d'information et de formation de l'Édition 2025 du concours « Ma thèse en 180 s », à destination des doctorants de l'UCA. Cette formation non obligatoire, limitée en capacité d'accueil, aura lieu le …. avril 2025 à 10h à ……..

4- FINALE LOCALE « Université Cadi Ayyad »

4-a. Date-lieu

La finale locale « UCA » du concours Ma thèse en 180 secondes se tient le …. Juin 2025, au siège de la Cité d'Innovation de l'UCA

4-b. Jury

Le jury de la finale locale « UCA » est composé de cinq à sept membres dont un président du jury. Il représente au mieux les mondes universitaire, scientifique, économique et culturel. Les membres du jury sont approuvés par l'UCA. Ils désigneront les 2 lauréats qui vont représenter l'UCA lors de la finale nationale du mois de juin 2025.

4-c. Critères d'évaluation du jury

Les critères sur lesquels les membres du jury de la finale locale « UCA » se baseront pour évaluer les présentations sont les suivants :

4-c-1. Talent d'orateur et implication

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ? -
Passion, caractère humain, raconte son expérience, ses succès, ses échecs, humour …
- Suscite-t-il la curiosité du public ?
- Remettre le sujet dans un contexte actuel ?

4-c-2. Médiation du sujet

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?

- La diapositive apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ? (Si utilisée)

4- c-3. Structuration de l'exposé

- Exposé clair de l'objet de la thèse et des recherches menées
- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

4- c-4. Coup de cœur

- Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

5. DÉROULEMENT DE l'Épreuve

Avant de débuter leur prestation, les participants sont présentés par l'animateur (nom, prénom, Faculté/école et titre du sujet de thèse non vulgarisé).

5-1- Départ

- les participants ont 180 s pour présenter leur sujet de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- le chronomètre doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- la personne gardienne du temps sera placée juste à côté de la scène. Quand le participant est prêt, il l'indiquera à la personne gardienne du temps par un signe de tête (pour éviter les faux départs).

La personne gardienne du temps avertira alors le participant par un signal sonore (clochette) que le chronomètre est enclenché. Autrement dit, le chronomètre démarre exactement en même temps que la clochette, le participant peut alors commencer sa présentation ;

- les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication. Interruption ;
- en aucun cas, le chronomètre ne pourra être remis à zéro (quand bien même le participant aurait un trou de mémoire, s'apercevrait avoir commis une erreur ou estimerait qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ;
- un problème technique majeur correspond, par exemple (micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas, …..). Dans ce cas, le président du jury devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

5-2- Visualisation

- s'il le désire, le participant pourra, durant le déroulement de sa présentation, voir le décompte des secondes sur un petit écran (le chronomètre peut être placé sur un écran visible par le participant) ;
- si les moyens logistiques le permettent, un écran peut-être installé en face du public afin que celui-ci puisse voir le décompte ;
- la personne responsable du chronomètre pourra avertir le participant par un signal visuel qu'il ne reste que 30 s avant la fin (ex : agiter un drapeau).

5-3- Fin

- un signal sonore fort (klaxon) retentira quand les 180s seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans ce cas, le candidat aura le choix : soit il décide de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.

5-4 – Contraintes :

5-4 -1 - Présentation orale

- la présentation orale doit se faire en français ;
- aucun accessoire ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. ;
- le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite ;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro main; un lutrin ou un pupitre sur la scène.

5-4 -2 - Support visuel

- les doctorants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- les doctorants n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- la diapositive doit être en format Powerpoint (ppt ou pptx) ou en format image (jpeg ou jpg, résolution conseillée 300 dpi) ;
- les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images quant à leur utilisation dans le cadre de ce concours ;
- aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet de la thèse sera annoncé oralement par l'animateur de la compétition ;

6. GARANTIES DES PARTICIPANTS

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences. Les présentations orales et visuelles ne doivent pas être constitutives de contenu :
- à caractère diffamatoire, injurieux ; calomnieux à l'égard de tiers personnes (physiques ou morales),
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle,
- contraire à la loi. Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

7. GARANTIES DES ORGANISATEURS

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de :
- perte, vols ou dommages causés aux productions envoyées, ainsi que tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit survenu à l'occasion de la participation au concours ;
-

d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ; -
de plagiat.

8. DROIT A L'IMAGE

Pour la nécessité de communication autour de Ma thèse en 180 secondes, les présentations de la finale locale « UCA » sont photographiées et filmées.

Chaque candidat autorise l'UCA à :

- photographier/filmer sa prestation et reproduire et diffuser ces images et captations vidéos sur les supports suivants : brochures, plaquettes, encarts publicitaires, articles de presse, rapports d'activités, dossiers de presse, diaporamas, pellicules, vidéos dans le cadre ou non de projections, affichage, banderoles, sites internet, lettres électroniques et autres applications multimédia, expositions, ouvrages, archives, à des fins de communication interne, externe, institutionnelle, à titre gratuit, et, dans tous les cas, pour un usage exclusivement professionnel,
- La photographie et les vidéos peuvent être transmises par l'UCA à des tiers (partenaires et média). Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent chaque candidat est garanti.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la finale locale « UCA » du concours Ma thèse en 180s implique l'acceptation complète du présent règlement. Le comité d'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.

10. Feuille de route de la finale locale « Université Cadi Ayyad »

27 mars 2025 : Lancement du concours via un communiqué du CNRST-UM5R,

Du 27 mars 2025 au 24 avril 2025 : Campagne d'inscription des candidats.
Courant mai 2025 : Déroulement de la formation préparatoire au concours.
Courant juin 2025 : Organisation de la finale universitaire au niveau de l'UCA ;
Courant juin 2025 : Organisation de la finale nationale,
30 septembre 2025 : Finale Internationale 2025 en Roumanie.

Le lauréat de cette finale nationale représentera le Maroc à la finale internationale 2025 en Roumanie.

11. CONTACTS

- Pour l'Université Cadi Ayyad : h.kaddami@uca.ac.ma ; n.boutmoudit@uca.ac.ma ;
- Pour le (CNRST): mt180s2021@cnrst.ma
- Pour l'Université Mohammed V de Rabat (UM5-R) : mt180s2021@um5.ac.ma

12. SPONSOR OFFICIEL :

Fondation Banque populaire

FONDATION CREATION D'ENTREPRISES
GROUPE BANQUE POPULAIRE

INSTITUT FRANÇAIS
Maroc

13. PARTENAIRE_:

Institut français du Maroc.